



Ville de Pontivy

**Commission urbanisme, développement durable,
déplacements et habitat**

Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018

C28-2018-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale
M. Eric SEGUET, conseiller municipal
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal

ÉTAIENT ABSENTS

M. Paul LE GUERNIC, conseiller municipal
Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services
M. Julien MIGNOT, directeur général adjoint et directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, responsable agenda 21, chef du service administratif du CTM

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Dénomination « Passage Anne de Bretagne » - « Tremen Anna Vreizh »
- Acquisition de la parcelle C83, sise rue de Bretagne, auprès de Habitat Pierre Investissement, en vue de la réalisation d'un camping par Pontivy communauté
- Acquisition d'une partie de la parcelle C318, sise rue Edith Piaf, auprès de la SCI de Jardins du Blavet, en vue de la réalisation d'un camping par Pontivy communauté
- SCI Pôle médical, mainlevée du privilège de vendeur sur les parcelles 381 et 382
- Cession gratuite à la Ville de PONTIVY par Mme Anne-Marie Le Guennec et Mr Jean-Marc Rio des parcelles AL 186, 240 et 241 dans le cadre du prolongement de la rue des églantines
- Cession gratuite à la Ville de PONTIVY par les consorts Golvet de la parcelle AL 244 dans le cadre du prolongement de la rue des églantines

I – PLUi (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) :

Point sur l’avancée des travaux reporté à la prochaine commission (jeudi 17 mai à 17h).

II – Passage Anne de Bretagne

Cf projet de délibération

III – Centrale photovoltaïque

La ville a été démarchée par une entreprise spécialisée qui envisage de déployer un champ de panneaux photovoltaïques sur l’ancienne décharge de Guernal.

Morbihan Energies peut également proposer ce genre de projet.

La ville est en attente de la réponse de Morbihan Energies afin de comparer les offres

IV – Concours des maisons fleuries : évolution du règlement

Le comité départemental des maisons fleuries évolue, il modifie les catégories et propose à la ville de prendre en compte cette évolution dès cette année ; sachant que le concours ne sera sélectif pour les échelons départementaux et supérieurs qu’à partir de l’édition 2019.

Le concours concerne les jardins visibles de l’espace public et les catégories sont définies ainsi :

- Le jardin paysager
- Le jardin de fleurs
- L’éco-jardin visible en partie de l’espace public
- Décor floral sur façade ou sur cour
- Jardin potager

Les commerces ou entreprises doivent pouvoir s’insérer dans le concours s’ils le souhaitent, notamment à travers la catégorie « décor floral sur façade ou sur cour ». La commission propose de consacrer également une catégorie pour les particuliers, associations ou structures diverses qui fleurissent bénévolement l’espace public.

Le passage du jury indépendant qui devra être composé de professionnels et d’anciens gagnants, si possible extérieurs à la commune, est à prévoir fin juin.

V – Fête nationale de la nature : balade guidée à Stival, le 26 mai

Depuis l’an dernier, la ville s’inscrit dans cette fête de la nature et propose une animation labellisée à l’échelle nationale, pour découvrir le patrimoine naturel local et le travail de mise en valeur et d’entretien des chemins et espaces naturels par la ville.

Cet événement se déroulera cette année à Stival le 26 mai de 14h30 à 17h30, autour d'une balade commentée et avec des jeux sur le thème « découvrir l'invisible ».

VI – Foncier/immobilier

Cf projets de délibérations

VII – Questions diverses :

- Peut-on nommer l'allée de Toulboubou : « Allée Fernand Picot » ?
- Peut-on trouver un lieu à nommer du nom de « Jacques BRUHAT » dernier FFI morbihannais décédé récemment ?